AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 14 janvier 1864

# Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 14 janvier 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (41r, 42v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 14 janvier 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43026

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 janvier 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireVersigny, Victor (1819-1872)
Lieu de destinationrue Saint-Hyacinthe, Paris

## **Description**

RésuméJean-Baptiste André Godin évoque l'utilité pour Versigny de se rendre à Guise, non pour assister Jules Favre à l'audience du tribunal de Vervins, mais pour saisir l'occasion de voir la théorie sociétaire mise en pratique au Familistère.

#### Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit), Visite au Familistère
Personnes citées Favre, Jules (1809-1880)
Événements cités Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

44 Comin to 13 janvier 146% Monsium Vertigas letter gue Nous marry fait thommen mirin to jo wurant touter une que latitité de date voyage a luis ma diferent of Pour en swait etenore Natural Strictment while, po eras astery on lagent in the of Navre nemer quit peut faire duit surtout à la premier audune, mais sit peut sous - agricable de viner a Guise de vous pensey quit y at quelque interest pour No Now a gue fai fait , de surtout navery run you vous return a paris moment in facour a lour creek youly embarras, surery vous jamais une quasi plus favorable pour vous, pour le fair u ne sera pas a la virile la saisan be vivience it is fluers mais saws auries la soute de Mastre qui servit dodommagement mon prous pe le cro. created received de nous revoir quand if ne dera plus question, dothe voyage dera done dune withit inwatestable coms but dubarration it diture dur he pratique des wies don't to thisree a Nas Lympaties

24 pas y avoir avantage paire mor who abdolument women a deplacemen la vount en paisar - du peu durgen wample Nos housewises et vous apour ouasian ne u Nousas Nuiger for some frach que vous lastry fair in visite our Noise Hattee for derive fact hurres pe mai enemer men ruem de concernant as quations que mais it ma fair